

RUBRIQUE 1: Identification de substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: VÉGÉ PHOS 28
HS 2510.10
Code produit: SITC Rev.4 Code 272.31
Matière première – Minéral inorganique – solide
Type de produit:

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Production d'engrais ou engrais en application directe / nourriture animale / retardant d'incendie
Utilisations déconseillées : Non identifié

1.3 Renseignements concernant le fournisseur

Société Végétabio

1.4 Numéros téléphoniques d'urgence article 45, CLP 1272/2008

Belgium: Centre Antipoison, Bruxelles tel 070 245 245, (free 24h/24).

France : Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS	02 41 48 21 21	NANCY	03 83 22 50 50
BORDEAUX	05 56 96 40 80	PARIS	01 40 05 48 48
LILLE	0800 59 59 59	STRASBOURG	03 88 37 37 37
LYON	04 72 11 69 11	TOULOUSE	05 61 77 74 47
MARSEILLE	04 91 75 25 25	24 heures sur 24 - 7 jours sur 7	

Vergiftungszentralen in Deutschland

BERLIN	030 - 19 240	MÜNCHEN	089 - 19 240
BONN	0228 - 28 73 211	NÜRNBERG	0911 - 39 82 451
FREIBURG	0761 - 19240		

The Netherlands: UMC University Medical Center Utrecht 030 274 88 88

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Définition du produit: Matière première, substance présente dans la nature, sans modification chimique
– non dangereuse

Classification selon Régulation (EC) No. 1272/2008 (CLP/GHS): Non classifié

Classification selon Directive 1999/45/EC (DPD): Non classifié

2.2 Eléments d'étiquetage:

Etiquetage et signalisation:	Aucuns spécifiques
Pictogramme de danger :	Non applicable
Mises en garde:	Prévention: Non applicable
	Réponse: Non applicable
	Entreposage: Non applicable
	Destruction: Non applicable
	Elément supplémentaires: Non applicable
Emballage spécial:	Récipients munis de fermeture de sécurité
	Pour enfants: Non applicable
	Indication de danger décelable au toucher: Non applicable

2.3 Autres dangers:

Substance répond aux critères applicables aux substances * PBT and vPvB conformément à la Régulation (EC) No. 1907/2006, Annexe XIII:	Non applicable
Autres dangers non liés à la classification:	Aucuns

* (very) Persistent, (very) Bioaccumulative and/or Toxic chemicals (PBT and/or vPvB)

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les composants (prière de référer à la fiche de spécification)

Phosphate de roche: état naturel, criblage, traitement mécanique (enrichissement) par concassage mais pas moulu, débouillage (par lavage et séchage) ou dépoussiérage, (Bone Product of Lime) BPL – Mines à ciel ouvert. Origine: âge tertiaire (environ 60 millions d'années) accumulation sédimentaires d'anciennes mers aujourd'hui desséchées Matière première – Produit en vrac – aspect ressemblant au sable.

Chemical Name: Francolite, formule approximative: $Ca_{10}(PO_4)_6-x(CO_3F)_x(F,OH)_2$ Minéral inorganique naturel.

Apparence et odeur: couleur grise claire/foncée jusque brun clair (beige) et n'a pas d'odeur

Nature chimique: Le Phosphate de roche est présent dans la nature et n'est pas modifié chimiquement

Pas de numéro CAS or EINECS-Nr. disponible. Pas d'enregistrement REACH nécessaire conformément à la Régulation (EC) 1907/2006 (Minéral naturel non modifié chimiquement)

Selon les connaissances actuelles du fournisseur, il n'y pas d'éléments additionnels présents ou en concentration suffisantes pour classer cette substance comme dangereuse pour la santé ou l'environnement et nécessitant de figurer dans cette rubrique.

Attention, à ne pas confondre avec: Phosphate calciné (CAS No. 65996-94-3) ou phosphate tricalcique (CAS Nos. 7664-38-2 or 7758-87-4)

Limites d'exposition professionnelles, si disponibles, sont listées dans la rubrique 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours:

Contact oculaire:	Rincer abondamment à l'eau courante, vérifier et retirer d'éventuelles lentilles de contact. Solliciter des soins médicaux en cas d'irritation.
Inhalation:	En cas d'inhalation, amener la personne à l'air frais. Obtenir des soins médicaux en cas de symptômes.
Contact cutané:	Laver à l'eau douce ou salée. Obtenir des soins médicaux en cas de symptômes.
Ingestion:	Laver la bouche à l'eau. Si la substance a été avalée et que la personne est consciente, ne faire boire que des faibles quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf si indiqué par le personnel médical. Obtenir des soins médicaux en cas de symptômes.

Protection des personnes du premier secours : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Effets Potentiels Aigus sur la Santé :

Contact oculaire : Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact cutané : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes ou symptômes de surexposition

Contact oculaire : Aucune donnée spécifique.
Inhalation : Aucune donnée spécifique.
Contact cutané : Aucune donnée spécifique.
Ingestion : Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Notes aux médecins : A traiter selon les symptômes. Contacter le spécialiste des traitements antipoison si d'importantes quantités sont ingurgitées ou inhalées
Traitement spécifique : Aucun traitement spécifique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés : employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants
Moyens d'extinction non appropriés : Non applicable

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Dangers de la substance : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
Produits de décomposition thermique dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
- oxydes de phosphore
- monoxyde et dioxyde de carbone
- danger d'émanations toxiques du fluor par pyrolyse
Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la fume provenance de la combustion de la substance.
En cas d'inhalation de produits de décomposition dus à la combustion, les symptômes peuvent être retardés.

5.3 Conseils aux pompiers:

Précautions spéciales pour le personnel de la lutte contre le feu: circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux du feu. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque avec pression positive.
Les vêtements pour pompiers (y compris les casques, les bottes de protection et les gants) conformes à la norme européenne EN469 fourniront un niveau de protection de base pour les incidents chimiques

Information complémentaire : Non disponible.

RUBRIQUE 6: mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

Le Phosphate de roche ressemble au sable – stable – sans odeur ni goût et aucune substance dangereuse n'est libérée.

Précautions personnelles: Tenez les enfants à l'écart, car ils pourraient être tentés de jouer dans le sable. 1 - 2% de la poussière (4 - 10%) ne doit pas être inhalée. Éviter la formation de poussière. Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les vapeurs / poussières / aérosols. Porter des vêtements de protection.

Précautions pour la protection de l'environnement: Aucune car la substance n'est pas soluble dans l'eau douce ou salée, donc non polluante.

Méthodes de nettoyage: Brossage et lavage.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

Manipulation: Manipuler avec soin pour éviter le déploiement de la poussière dans les agglomérations. Veiller à une bonne ventilation / aspiration sur le lieu de travail. Prévenir la formation de poussière.

Stockage: (analyser la compatibilité avec d'autres matériels manipulés et / ou stockés à proximité!). Stockez de préférence à l'intérieur, sinon stockez comme du sable. S'il est entreposé à l'extérieur, évitez les zones exposées aux vents forts. Cependant, l'humidité de l'environnement développera rapidement une croûte ressemblant à du ciment qui va solidifier le tas de phosphate de roche. Ne pas stocker avec des acides.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

Informations supplémentaires sur l'aménagement de l'installation technique: Pendant la manipulation, les travailleurs doivent se tenir à l'écart de la poussière ou porter des lunettes étanches et des masques respiratoires dans les zones de forte concentration de poussières telles que les cales des navires, etc. Équipement de protection individuel recommandé:

Protection respiratoire: Oui Masques nasaux et buccaux appropriés contre la poussière et les particules fines.

Protection des mains: Oui Gants

Protection des yeux: Oui Lunettes

Protection du corps: Oui Vêtements de travail adaptés et chapeau ou casquette

Mesures générales de sécurité et d'hygiène: Laver et prendre une douche après une exposition au phosphate naturel.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques:

Forme: Granules de 0 à 5 mm
Couleur: de gris foncé à beige
Odeur: Aucune pour le phosphate de roche, mais si exposé à de l'acide, les particules organiques contenues dans la matière (4-8%) peuvent dégager une odeur désagréable mais pas nocive.
Changements de l'état physique: pas de changement lors de calcinations jusqu'à 1500°C
Point de fusion: Le phosphore fond à une température supérieure à 1600°C
Température de solidification: le produit est stable et solide
Température d'ébullition: Ne bouilli pas
Température de sublimation: > 1600°C
Point d'explosion: 2300°C – 2500°C Flash point
Combustibilité: Aucune
Auto-allumage: aucun
Risques d'explosion: Aucun
Inflammabilité: Aucune
Pression de vapeur: Non applicable

Densité: (H ₂ O = 1, 0)	1.5 – 1.7 (stowage factor = 1'500 - 1'700 tm par m3)
Angle de repos:	environ 33 – 38°, en fonction de la poussière
Solubilité dans l'eau:	0 % à n'importe quelle température
Solubilité dans d'autres solvants:	Acide formique: (2% solution) 75 – 85 % Acide citrique: (2% solution) 30 – 45 %
Valeur du PH:	7
Valeur de neutralisation:	10
Octanol / coefficient de partition d'eau (log KOW)	non applicable car pas soluble dans l'eau
Viscosité:	non applicable en dessous de 1600°C
Stabilité et réactivité:	produit très stable < 400 Becquerel / kg
Substance à éviter:	N / A
Réaction à risque:	N / A
Risques de décomposition du produits:	Cd: 5 – 12 ppm, V: 7 – 12 ppm, As < 10 ppm, Hg: < 5 ppm

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité:

- | | |
|--|---|
| 10.1 Réactivité: | Aucune donnée d'essai spécifique liée à la réactivité n'est disponible pour le produit ou ses ingrédients |
| 10.2 Stabilité chimique: | Le produit est stable |
| 10.3 Possibilité de réaction dangereuse: | Aucune réaction dangereuse à signaler dans des conditions de stockage et utilisation normales |
| 10.4 Conditions à éviter: | Aucune donnée spécifique |
| 10.5 Matériaux incompatible: | Aucune donnée spécifique |
| 10.6 Décomposition dangereuse du produit | Aucune décomposition dangereuse du produit à signaler dans des conditions de stockage et utilisation normales |

RUBRIQUE 11: Information toxicologiques:

Le phosphate de roche n'est pas toxique, mais au contraire, stimule la croissance des plantes et des êtres humains.

Toxicité aigue:	Non toxique
Irritation primaire de la peau:	Jamais entendu d'irritations persistantes.
Irritation primaire des yeux:	Jamais entendu d'irritation des yeux autre que "l'effet grains de sable"
Sensibilisation:	Jamais entendu d'allergie au phosphate de roche
Toxicité subaiguë chronique / Expériences chez l'homme, etc.	Non applicable

Remarque: La poussière de phosphate peut être agressive pour la peau et les poumons, mais pas vraiment dangereuse si elle est emportée après l'exposition.

La silice cristalline (quartz n° CAS 14808-60-7) se trouve dans la pierre, le sol, le sable et les matériaux de construction. On sait que l'exposition répétée à long terme des travailleurs aux poussières respirables de la silice cristalline dans les industries connexes peut entraîner une silicose, une maladie pulmonaire invalidante, non réversible et parfois fatale comme le cancer. Il ne peut être exclu que les poussières de phosphate contiennent un niveau insignifiant de silice cristalline, mais bien en dessous du niveau minimum décrit dans la réglementation CLP (EU 2008 [15], annexe 1, tableau 3.9.4). Aucune classification ou étiquetage n'est donc requis.

Fluor (N° CAS: 7782-41-4) sûr et sain en faible concentration. Le phosphate contient 2,5 à 4% de fluor inoffensif dans un tel état. Cependant, une réaction chimique avec un acide peut libérer des gaz fluorés pouvant révéler une toxicité. Si la surexposition ou l'ingestion à des doses plus élevées peuvent causer la carie dentaire, l'ostéoporose et endommager les reins, les os, les nerfs et les muscles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques:

Le phosphate de roche n'est pas soluble dans l'eau et de ce fait il n'y a pas de risque de pollution d'eau douce ou salée.

Elimination: Le phosphate de roche (non pollué par d'autres substances) peut-être utilisé comme fertilisant pour l'agriculture – notamment bio – dans un sol acide.
Comportement et attitude environnementale: Aucune, à l'exception des tolérances à respecter, notamment vis-à-vis

des métaux lourds: Cadmium (Cd) et Arsenic (As)

Effets exo-toxiques: Aucuns si les tolérances aux Cd / As / U / V / Hg sont respectées

Radioactivité: (très faible comparativement à d'autres phosphates sédimentaires)
Phosphate syrien: U-238/Ra-226: 600 Bq/kg, Th-232 < 10 Bq/kg Phosphate algérien: U-238/Ra-226: 450-500 Bq/kg Th-232: 40-80 Bq/kg

Autres information écologiques: Valeur COD: N/A; Valeur BODS: N/A AOX: N/A

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination:

Si contaminé avec d'autres substances, appliquer les mesures relatives à ces autres substances.

Produit: Répartir sur des champs dont le sol est acide de préférence – les agriculteurs apprécieront!

Emballage contaminé: Dépend de la substance qui a contaminée le phosphate

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport:

Le phosphate de roche n'est pas considéré comme dangereux et n'est de ce fait pas règlementé par des prescriptions particulières. Comme pour le sable fin, le transporteur doit s'assurer que le réceptacle (bennes, remorques) sont bien fermés et intégralement couverts afin que le phosphate de roche ne soit pas éparpillé dans l'environnement, les agglomérations ou sur les routes

Transports routiers et ferroviaires: ADR/RID: panneau d'avertissement: - UN-No.: None Class Hazard-No: 0 Item No: 0 Aucun – pas considéré comme substance à risque

Transports fluviaux: ADR/RID: - Remarque: Class Hazard-No: 0 Item No: 0
Aucun – pas considéré comme substance à risque

Transports maritimes: IMDG/GGVSee: Class EMS: UN-No: MFAG: 0 PG: 0
Aucun – pas considéré comme substance à risque

Polluant maritime: Aucun non technique: phosphate de roche

Transports aériens: ICAO/IATA Class UN/ID-No.: none PG:0
Aucun – pas considéré comme substance à risque

Transport / Informations complémentaires: Non dangereux selon les spécifications ci-dessus

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation:

Etiquette selon directives UE: Phosphate de roche – matière première

Réglementation nationale: Phosphate de roche – matière première

Une barre de fraction dans la marge de gauche indique une modification par rapport aux versions précédentes.

Les informations continues dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, et pour cette raison ne garantissent pas certaines propriétés et/ou responsabilités.

Le destinataire de notre phosphate de roche doit porter la responsabilité d'observer les lois et réglementations actuellement en vigueur dans son pays et dans les pays de redistribution.

La combinaison de phosphate et autres substances peut produire des réactions à risque (exemple: magnésium et phosphate pure: risque d'explosion, calcium-phosphate avec fluor: chaleur, incandescence) ou la poussière de phosphate peut détériorer et endommager d'autres substances (exemple: déchargement de phosphate de roche et bauxite / minerais de fer). De telles combinaisons avec différentes substances chimiques peuvent être à l'origine de réactions aléatoires très risquées et doivent de ce fait être analysées au préalable par des experts chimistes qui connaissent la réaction de la combinaison des produits impliqués.

Avertissement: Le phosphate de roche transformé (chimiquement modifié tel que le phosphore et ses dérivés industriels) peut avoir un comportement totalement différent de la matière première "phosphate de roche" que nous distribuons. Les réactions and comportements de phosphates transformés sont au-delà de notre contrôle et nous rejetons toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident.

FICHE TECHNIQUE
PHOSPHATE 63/65 % BPL

Eléments	Teneur en %
Anhydride Phosphorique (P ₂ O ₅)	28 - 29
Anhydride Carbonique (CO ₂)	7,2 - 7,8
Anhydride (SO ₃)	2,50 - 3,00
Oxyde de Calcium (CaO)	48,30 - 49,00
Oxyde de Magnésium (MgO)	1,10 - 1,50
Oxyde de Fer (Fe ₂ O ₃)	0,35 - 0,40
Oxyde d'Aluminium (Al ₂ O ₃)	0,35 - 0,40
Oxyde de Sodium (Na ₂ O)	1,10 - 1,20
Oxyde de Potassium (K ₂ O)	0,09 - 0,10
Oxyde de Silicium (SiO ₂)	2,50 - 3,00
Humidité (H ₂ O)	0,90 - 1,00
Perte au feu (CO ₂ Déduit)	2,80 - 3,20
Fluor (F)	3,50 - 3,60
Chlore (Cl) en ppm	400 - 500
C.Organique	0,10 - 0,20
P ₂ O ₅ Soluble dans l'acide citrique à 2 %	10,00 - 11,00
P ₂ O ₅ Soluble dans l'acide formique à 2 %	18,00 - 21,00

GRANULOMETRIE

Diamètre en micron	%
200	72,83
160	13,77
125	6,58
100	2,21
80	3,11
< 80	1,50
Total	100





SOMIPHOS
Direction Commerciale

FICHE TECHNIQUE
PHOSPHATE 66/68 %BPL

Elément Majeurs	%	Oligo Eléments	Teneurs en ppm
Anhydride Phosphorique (P ₂ O ₅)	30,20----31,00	Cadmium (Cd)	18----20
Anhydride Carbonique (CO ₂)	6,3----5,7	Zinc (Zn)	120----150
Anhydride Sulfurique (SO ₃)	3,00----2,50	Plomb (Pb)	15----20
Oxyde de calcium (CaO)	50,00----51,00	Cuivre (Cu)	18----25
Oxyde de Magnésium (MgO)	0,75----0,90	Arsenic (As)	7----8
Oxyde de Fer (Fe ₂ O ₃)	0,30----0,40	Chrome (Cr)	120----150
Oxyde de d'Aluminium (Al ₂ O ₃)	0,40----0,50	Nickel (Ni)	10----15
Oxyde de Sodium (Na ₂ O)	1,10----1,30	Manganèse (Mn)	10----12
Oxyde de Potassium (K ₂ O)	0,07----0,10	Mercuré (Hg)	<5
Oxyde de Silicium (SiO ₂)	2,00----2,50	Sélénium (Se)	30----35
Humidité (H ₂ O)	0,70----1,00	Vanadium (V)	40----45
Perte au feu (CO ₂ déduit)	2,50----3,00	Strontium (Sr)	1300----1500
Fluor (F)	3,65----3,80	Molybdène (Mo)	7----8
Chlore (Cl) en ppm	400----500	Argent (Ag)	<5
C-Org	0,10----0,20	Cobalt (Co)	<5
P ₂ O ₅ Soluble dans l'acide citrique à 2%	9,00----12,00	Titane (Ti)	200----250
P ₂ O ₅ Soluble dans l'acide formique à 2%	18,00----22,00	Antimoine (Sb)	10----15
		Uranium (U)	40----50

GRANULOMETRIE

Diamètre en Micron	Diamètre en Mesh	% Refus	% Passant
200	70	63,44	36,56
160	125	19,54	80,46
125	120	12,86	87,14
100	140	3,11	96,89
80	181	0,65	99,35
<80	200	0,40	99,60



E-mail :

113.037 49 49 80 *BA*